

FONCTION : 9-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
--

Politique développement économique

INVESTISSEMENTS MATERIELS - COMPAGNIE FERROVIAIRE REGIONALE
--

LE CADRE DE REFERENCE

La Compagnie Ferroviaire Régionale (CFR) a été créée le 9 février 2010, son siège social est à Cercy-la-Tour. Il s'agit du premier Opérateur Fret de Proximité (OFP) privé de Bourgogne. Cette PME ferroviaire effectue la traction de wagons de fret sur de petits ou moyens trajets. Elle vient en complémentarité des grands opérateurs nationaux. La CFR a en charge la maintenance pour une durée de 3 ans de la ligne entre Corbigny et Cercy-la-Tour et depuis fin août, elle a aussi la ligne Tamnay en Bazois – Château Chinon.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Le Conseil Général a été sollicité par la CFR qui souhaite investir dans l'achat de matériels pour l'entretien de la voie ferrée Corbigny/Tamnay en Bazois/Cercy-la-Tour/Château-Chinon.

Après le transport de granulats au départ des carrières EIFFAGE et LAFFARGE sur la ligne Corbigny-Cercy pour environ 20 000 tonnes, CFR a un nouveau client dans la revalorisation de déchets de fonderie. S'ajoutant à ceux-ci, un transport en polyvalence fret et route au départ du Creusot à destination de Saint-Eloi. En octobre dernier, la société comptait 7 salariés et prévoit 3 embauches prochainement.

Une demande d'aide financière en date du 8 décembre 2009 a été déposée au Conseil Régional de Bourgogne au titre du dispositif Contrat de Développement volet Matériel. La Région a accordé une subvention de 200 000 € pour une assiette de 346 000 € (achats d'une draineuse et 2 wagons plats, d'un camion remorque, d'une épareuse rail/route neuve, d'un logiciel de gestion et de divers matériaux). Mais aucune subvention n'a été versée par la Région, car le programme d'investissement de la CFR a été revu (achat de matériels d'occasion). Désormais, les investissements s'élèvent à 178 290,28 €. Le Conseil Régional a également été sollicité suite à ces changements.

Indépendamment de ses règlements d'intervention, lesquels ne prévoient pas spécifiquement d'intervention du Conseil Général dans ce domaine, il vous est proposé d'accorder une aide à hauteur de 15 % soit 26 744 € hors règlement sectoriel.

LA PROPOSITION

Il appartient donc à l'Assemblée Départementale de valider la participation du Conseil Général. Je vous propose d'accorder à la Compagnie Ferroviaire Régionale pour la réalisation de ses investissements matériels une aide de 26 744 € et de m'autoriser à signer la convention, ci-annexée.

